



Bloc-Notes

Editorial

BN 153
du 1er trim. 2005

Dans ce numéro

- 2 Lewis Carroll
- 3 Droit de prêt
- 4 Compte rendu de l'exposé de Marie-Aude Murail
- 5 Formation : Internet et censure
- 6 Courrier à la Ministre.
- 8 Le Centre de Documentation et de Diffusion en Mobilité (CDDM)
Rencontres : c'est nouveau, c'est vécu, c'est pour vous !
Mise au net : y a matos et matos...
- 9 La censure et le livre : Ruwen Ogien
Les Etats généraux.
- 10 A vos agendas : expo : la Belgique visionnaire
50ème congrès de l'ABF
- 11 A une dame bleu marine
J'ai lu pour vous...

APBD

Place de la Wallonie, 15
6140 FONTAINE-LEVEQUE
Tél.: 071 52 31 93
Fax : 071 52 23 07
bibliotheques@fontaine-leveque.be
Site : www.apbd.be

Bulletin de l'Association Professionnelle
des Bibliothécaires et Documentalistes
asbl

Cet édito sera différent des précédents car plus long, mais aussi fruit de réflexions survenues à la suite de réunions, de rencontres, de propos entendus.

Je n'ai pas la moindre intention de faire de la « philosophie de salon » et encore moins de passer pour la mégalomane de service mais simplement envie d'entamer avec vous une méditation sur notre avenir professionnel.

L'année 2005 démarre en force, et se profile à l'horizon des problématiques essentielles quant au devenir des bibliothèques.

Le droit d'auteur sur le prêt est applicable depuis 2004 mais les modalités ne sont pas encore clairement énoncées. Le montant de 1 € par adulte et de 0.50 € pour les moins de 18 ans est contesté par les sociétés de gestion qui parlent d'un droit de 9 € minimum.

D'ailleurs, au moment où je rédige, aucune société n'a été légalement mandatée pour percevoir ce droit.

Il aurait été si simple, même si personne ne conteste la légitimité de ce droit, que les bibliothèques, comme dans d'autres pays européens, bénéficient de l'exemption.

Et puis finalement, comment sera redistribué cet argent, selon quels critères ?

Chaque citoyen est en droit de se poser la question et mieux d'avoir la réponse !

Ce qui est sûr, c'est que la Communauté française ne le prendra pas à sa charge.

Les états généraux de la Culture sont motivés par la volonté de la Ministre de faire un bilan par secteur mais aussi d'avoir une discussion ouverte tant avec les acteurs que les usagers de chaque département culturel.

La date arrêtée pour la Lecture et les Livres et Lettres serait le 14 mars 2005. Même si beaucoup sont pessimistes quant à l'impact réel de cette concertation, je pense néanmoins que c'est une occasion à ne pas manquer.

A notre demande, les Associations professionnelles seront impliquées, et toutes vos idées et suggestions sont les bienvenues.

Occasion à ne pas manquer car une phrase entendue au Conseil du livre m'a fait frémir tant elle est criante de vérité : « On a abandonné les bibliothèques publiques. »

C'est vrai que l'on se sent seul un peu plus chaque jour et que la différence, inacceptable, faite entre

les subventions octroyées aux bibliothèques de droit privé et de droit public renforce encore ce sentiment d'abandon.

Sans parler d'un budget pour la lecture publique qui révèle un peu plus les incohérences de sa politique.

Tout le monde est d'accord sur le fait que les bibliothèques doivent être des lieux de vie et d'animation, les Inspecteurs en tête, mais quand on

voit la diminution du montant consacré par la Communauté française au soutien des animations en bibliothèques...

« La Culture est le petit Poucet du budget de la Communauté française. »

Et nous savons tous que la lecture publique est le petit Poucet de la Culture.

Si nous ne semons

pas des cailloux maintenant, nous pourrions nous perdre à jamais !

Mais pour que ces cailloux gênent ceux qui auraient envie de marcher dessus, il faut assurément repenser notre profession, car si les moyens manquent partout, ce sont les idées et les actions qui doivent devenir les substituts.

Le paysage a changé, et il n'est plus objectif de penser et de croire que les bibliothèques, même si elles se sont bien adaptées aux mutations sociétales, doivent garder la conception structurelle actuelle.

Qu'il est aussi évident, que toutes les bibliothèques ne pourront faire face aux défis de demain, et qu'il est donc temps de repenser nos institutions, notre profession dans un esprit d'intercomplémentarité.

J'attends vos réactions :
laurence.boulanger@halleauxlivres.be

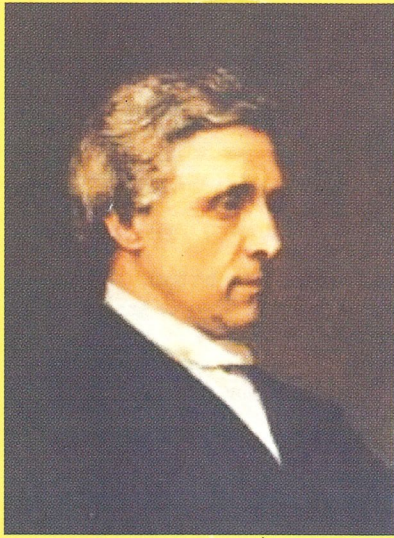
A méditer : « Les hommes sont parfois maîtres de leur destin ; la faute, cher Brutus, n'est pas dans nos astres si nous sommes esclaves, mais en nous. »

Laurence Boulanger

Entretien imaginaire et librement adapté De Lewis Carroll (1832-1898)

A l'occasion du 140^{ème} anniversaire de la sortie des *Aventures d'Alice au pays des merveilles*, nous avons rencontré virtuellement son auteur Charles Lutwidge Dodgson ou plutôt Lewis Carroll.

NB Les propos originaux de Lewis Carroll sont signalés en italique.



- On vous connaît dans le monde entier comme l'auteur d'Alice au pays des merveilles. On ne compte plus les rééditions et les films. Pouvez-vous nous parler de cette aventure ?

- Après mes études, j'acceptai un emploi de sous-bibliothécaire au Collège Christ Church de l'Université d'Oxford. Les fenêtres du bâtiment où je travaillais donnaient sur le jardin du doyen de notre faculté : le révérend Henri George Liddell. Souvent ses trois filles Lorina, Alice et Edith y

jouaient. Progressivement je me pris d'amitié pour ces enfants. Les trois petites filles étaient dans le jardin la plupart du temps, et nous sommes devenus d'excellents amis. Je marque ce jour d'une pierre blanche. Il arrivait que nous nous promenions à pied ou en barque. Souvent je leur racontais des histoires pour les distraire.

Le 4 juillet 1862, le révérend Robinson Duckworth et moi, nous avons remonté la rivière (l'Isis) jusqu'à Godston avec les trois petites Liddell ; nous avons pris le thé au bord de l'eau et n'avons pas regagné Christ Church avant huit heures et demie. Je me souviens comme si c'était hier. Assise à côté de sa sœur sur le talus, Alice commençait à être fatiguée de n'avoir rien à faire. Une fois ou deux, elle avait jeté un coup d'oeil sur le livre que lisait sa sœur ; mais il n'y avait dans ce livre ni images ni dialogues. A cette occasion je leur ai raconté une histoire fantastique intitulée « Les Aventures d'Alice sous terre », que j'ai entreprise d'écrire pour Alice. J'avais expédié mon héroïne, Alice elle-même, tout droit dans un terrier de lapin sans la moindre idée de ce qui allait lui arriver par la suite. Et c'est ainsi que pour faire plaisir à une petite fille que j'aimais - je ne vois aucune autre raison - j'en vins à écrire - sur sa demande - ce que j'avais raconté. Tout en écrivant, plus d'une idée nouvelle surgit, comme il est naturel en cours de route. Le premier titre de l'histoire fut donc *Les Aventures d'Alice sous terre* : plus tard, cela devint *Alice passe une heure au pays des Elfes* ; ce n'est qu'en juin 1864 que je donnai comme titre définitif : *Les Aventures d'Alice au Pays des Merveilles*.

- Pourtant votre formation de mathématicien et de logicien ne vous prédisposait pas à devenir un écrivain de livres pour enfants.

- Oui, sans doute. Quoique ce n'est pas tout à fait exact. Si vous lisez attentivement mon livre, vous constaterez combien le pays des merveilles décrit dans le conte est si absurde et logique. On y retrouve mon penchant pour les paradoxes et mon goût pour les mathématiques et la logique. Mon propos était de montrer que tout est relatif, non seulement dans le temps et l'espace, mais dans les rapports humains.

J'ai une anecdote à ce sujet. En 1865, lors de la parution du livre, la Reine Victoria, ravie des aventures d'Alice, demanda qu'on lui procure l'ouvrage suivant du même auteur. Quelle ne fut pas sa surprise de recevoir le *Traité Élémentaire des Déterminants* par Charles Lutwidge Dodgson, mon véritable nom.

- D'où vous vient ce pseudonyme de Lewis Carroll ?

- C'est au moment où mon poème le plus connu *Hiawatha photographe* devait

paraître dans la revue *The train* que je ressentis le besoin de choisir un pseudonyme. J'écrivis donc à l'éditeur du périodique Edmund Yates pour lui proposer *Dares*, premières lettres de *Daresbury*, nom de mon village natal.

Mais n'obtenant pas son approbation, je lui donnai finalement le choix entre quatre noms : Edgar Cutwellis, Edgar U. C. Westhall, Louis Carroll et Lewis Carroll. Yates choisit le dernier et, dès lors, ce fut mon habituel "nom de plume".

- Vous parliez d'Hiawatha photographe, la photographie est aussi un art qui vous a passionné.

- Oui incontestablement. La photographie connaissait ses premiers balbutiements. J'eus la révélation de son pouvoir artistique le jour où j'aidai mon ami Reginald Southey à prendre des photographies de la cathédrale. Je me suis mis alors à m'informer en lisant *Les merveilles de la photographie*.

J'avais 24 ans, la photographie n'en avait que 17. J'acquis mon premier appareil en 1856 et je m'y adonnai avec passion. Elle dura 30 ans et le résultat : des centaines de photos. Je trouvais amusant de photographier d'après nature et particulièrement les enfants.

J'ai montré les photos d'Alice habillée en mendiante à Tennyson qui les a trouvées les plus belles qu'il ait jamais vues. Le Prince Albert également s'intéressa beaucoup à mes clichés. Je lui parlai du nouveau procédé américain permettant de faire 12.000 photographies à l'heure. Edith Liddell arrivait à ce moment, je remarquai le beau tableau que les enfants pourraient faire. Il acquiesça et dit encore, en réponse à ma question, qu'il avait vu et admiré mes photographies. En conclusion de notre entretien je lui dis que s'il désirait des copies je me sentirais très honoré de son acceptation. Il en acquit plusieurs qui plurent beaucoup, selon ce qu'il me dit, à la Reine Victoria.

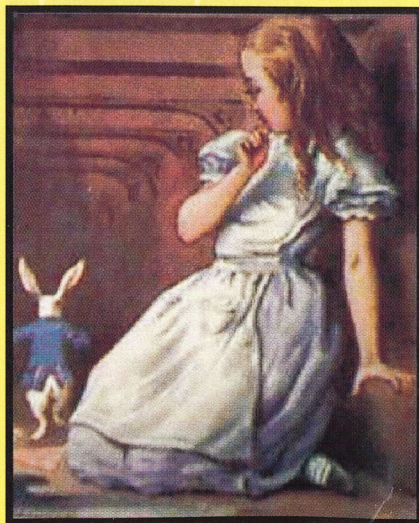
Poussé par ces commentaires encourageants, je me mis à installer un atelier où je photographiais mes amis et leurs enfants. Je me souviens, mon premier portrait fut celui de Faraday. Quand le temps et la luminosité le permettaient, je m'installais sur le toit du collège.

On dit que nous autres photographes sommes au mieux une race aveugle, que dans les plus jolis visages nous ne pouvons voir qu'un rapport d'ombre et de lumière, que nous admirons rarement, que nous n'aimons jamais. C'est une erreur que je tiens à détruire.

- Qu'est devenue Alice ?

- La famille Liddell a quitté Oxford pour s'installer à Llandudno une ville côtière du Pays de Galles. Alice avait le don du dessin et elle perfectionna ses talents avec l'aide de John Ruskin. Elle est devenue une authentique artiste. Ses aquarelles et ses croquis, réalisés lors de voyage en France et en Italie entre 1872 et 1877, témoignent d'une grande sensibilité. En septembre 1880, elle épousa Reginald Hargreaves. Je les ai rencontrés le 1er novembre 1888. Il ne me fut pas facile de relier ce nouveau visage avec l'ancien souvenir, cet étranger avec l'Alice connue si intimement et tant aimée et dont je me souviendrai toujours mieux comme d'une petite fille de sept ans absolument fascinante. Ce fut ma dernière rencontre avec Alice.

Propos « recueillis »
par Jean Auquier



En hommage à
Liliane Doye

Une nouvelle redevance à payer par les bibliothèques

19 octobre 1992 : publication de la Directive CE/100/CEE du Conseil des Communautés européennes, relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle.

22 mai 2001 : publication de la Directive européenne 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information.

25 avril 2004 : la mise en application dans le droit belge prévoit, pour les bibliothèques publiques, une redevance de 1 euro par an et par emprunteur de plus de 18 ans, taxe réduite à 0,50 euro par an et par emprunteur de moins de 18 ans.

Le couperet devait tomber, et nous en étions conscients depuis longtemps : le 17 mars 1994 déjà, l'A.P.B.D. organisait une journée d'étude sur « le droit de prêt dans les bibliothèques ». Dix ans plus tard, et après avoir longuement plaidé pour une exemption des bibliothèques publiques, nous devons nous rendre à l'évidence : les organismes de prêt public ne sont pas dispensés du versement de cette redevance. Après le droit de copie, voici donc une nouvelle taxe à payer. Mais à qui ? Par qui ? Et pour qui ?

Internet : censure ou pas ? Les avis sont mitigés mais pourquoi ne pas les partager ?

En cette fin de deuxième millénaire est apparu le système de communication le plus important que la planète ait jamais connu. Il s'agit d'Internet, réseau qui véhicule des masses d'informations à des utilisateurs partout dans le monde. L'un des fondements même d'Internet est la démocratie où la loi dominante est la liberté d'expression. Avec la prolifération des sites et des internautes, un débat a pris naissance concernant la possibilité de censurer certains contenus disponibles sur Internet. Comme tout autre moyen de communication, imprimé ou électronique, il peut être instructif ou destructif selon l'usage qu'on en fait. L'arrivée de la télévision a provoqué le même débat philosophique il y a quelques années...

Beaucoup de gens condamnent la libre circulation de certains contenus dans Internet et quelques uns croient que la censure serait la bonne solution. Personne ne tient à ce que les enfants soient en contact avec des sujets scabreux. La question est parfois posée à savoir si l'accès à Internet ne devrait pas être filtré ou interdit aux enfants. Mais il faut garder à l'esprit que la censure est une pente glissante qui peut nous entraîner très loin, car elle est toujours tributaire des valeurs des personnes qui l'effectuent. D'autres, proposent d'éduquer enfants et parents à la réalité d'Internet car il est nettement préférable de développer leur sens moral plutôt que de leur fermer les yeux devant un monde qu'on ne pourra jamais censurer. Les avis sont mitigés... Cet aspect d'Internet est particulièrement intéressant car c'est un sujet dont les professionnels de l'information ont à tenir compte.

Depuis toujours, les bibliothécaires et les documentalistes ont à faire face

A qui ? La question reste en suspens puisque, si deux sociétés sont pressenties pour percevoir ce droit, aucune n'a encore été désignée. Il n'empêche que le processus est déjà bien en place puisque ces deux sociétés, Auvibel et Reprobél, ont organisé une réunion d'information le 25 janvier dernier, dans les locaux de la Bibliothèque Royale.

Par qui ? Plusieurs solutions sont possibles : la Communauté française, les pouvoirs organisateurs ou ... les lecteurs. Nous connaissons tous l'impécuniosité du secteur de la lecture publique ; restent donc les pouvoirs organisateurs et les usagers. Mais combien devrons-nous payer ? Comment déterminer les lecteurs qui fréquentent plusieurs bibliothèques ? Et que dire des « doublons » entre bibliothèques et médiathèque ? Sans parler des difficultés qui surgiront

sans doute lorsqu'il s'agira de répartir les coûts dans les réseaux rassemblant bibliothèques de droit public et bibliothèques de droit privé. Des idées ont émergé, venant « du terrain », relayées par le Conseil Supérieur des Bibliothèques publiques qui sera sans doute l'interlocuteur de la société de perception désignée, afin de mettre à disposition des bibliothécaires un contrat-type que chacun sera libre d'adopter ou non.

Pour qui ? La réponse est ici beaucoup plus vague : comment déterminer les auteurs les plus prêts ? Quel sera le statut des auteurs belges par rapport aux auteurs étrangers ?

Ainsi, la situation doit encore s'éclaircir et les questions restent fort nombreuses, mais une chose au moins est certaine : les bibliothèques devront (encore) payer et la législation est applicable au 1^{er} janvier 2004.

Dans ce cadre, il est essentiel que nous parlions d'une seule voix et proposons une solution au moins transitoire, afin d'éviter que le texte soit déclaré inapplicable et qu'une nouvelle négociation (avec des résultats sans nul doute à la hausse !) soit ouverte.

Alors soyons attentifs, soyons prêts à informer nos pouvoirs organisateurs et nos lecteurs, soyons prêts à nous mobiliser : nous devons défendre notre profession, vecteur d'une culture démocratique et librement accessible à tous.



Annie Liétart

à des cas de censure éventuelle. Le spécialiste de l'information qui travaille avec Internet en vue de rendre cette technologie plus accessible, risque de se retrouver un jour face à cette problématique. D'autre part, l'avenir d'Internet et son évolution seront certainement influencés par les décisions qui seront prises pour ou contre une certaine forme de censure. Il est donc important de regarder de plus près quels contenus disponibles sur Internet sont controversés, quels publics peuvent être mis en danger et quelles solutions peuvent être envisagées (une certaine forme de censure, formation...). Nous devons aussi nous interroger sur nos responsabilités en matière d'accès à Internet ainsi que ce que dit la loi au sujet de ces contenus litigieux.

Internet n'est qu'une étape de plus où il faudra réfléchir sur ce qui peut ou ne peut pas être accessible aux usagers de nos bibliothèques. Voilà pourquoi il est impératif de connaître le fond du débat afin de bien comprendre ce qu'il implique. Pour nous inciter à cette réflexion, l'APBD organise à l'occasion de la fête de l'Internet (<http://www.fete-internet.be>), une formation sous forme de conférence-débat dont le thème est : « Les jeunes, Internet et la censure en bibliothèque ». Nous vous invitons à venir nombreux nous rejoindre... Pour plus d'informations, veuillez consulter la page d'annonce de la formation de ce Bloc Notes.

Laurence Delaye
Responsable des formations de l'APBD

Des sous, des sous...

La poursuite de nos activités dépend essentiellement de votre cotisation. Pour 2005, elle s'élève à

12,50 EUR pour les membres travaillant à temps plein;

5 EUR pour les membres travaillant à temps partiel, les étudiants et les retraités.

Nous vous remercions de verser votre cotisation sur le compte n°

068-0510960-88

Si votre "bandeau adresse" comporte un point rouge, vous n'êtes pas en règle de cotisation pour cette année.

Allô, allô...

Cette revue est la vôtre. Elle vivra si vous la faites vivre. Les bibliothèques et centres de documentation organisent de nombreuses activités dont il serait impossible de publier la liste ici.

Alors, trêve de modestie, faites-nous connaître vos actions, communiquez-nous vos réflexions. Le débat est ouvert et il ne manque pas de sujets d'actualité pour vous inspirer : politique de la lecture en Communauté française, droit de prêt, prix unique du livre, taxes de photocopies,...

Nous attendons vos articles. Inutile de les mettre en pages, il suffit de nous les envoyer à l'adresse de courriel :

blocnotes@apbd.be

Donc, plus un instant à perdre.

Compte rendu de l'exposé de Marie-Aude Murail

Marie-Aude Murail est un écrivain prolifique au talent reconnu. Plus d'un million de livres vendus jusqu'à présent et de nombreuses traductions en langues européennes mais aussi en japonais ou en américain. Néanmoins, elle est une femme authentique et proche de son public. Nous avons eu le plaisir de l'accueillir lors de la formation sur « La censure et le livre en bibliothèque » organisée par l'APBD à la Bibliothèque de Nivelles le 11 novembre dernier. Avec une énergie et un dynamisme incroyables, une imagination fertile et débordante et énormément d'humour, elle a, avec aisance, donné le ton et fasciné son auditoire. Nous la remercions vivement !

Nadège, une étudiante qui réalise un mémoire de fin d'études, contacte Marie-Aude Murail par mail dans le but d'obtenir l'avis d'une « vraie professionnelle de l'enfance ». Les quatre mails de Nadège, qui interpellent Marie-Aude Murail, dresseront le fil d'Ariane de sa réflexion sur la censure.

Marie-Aude Murail ne raffole pas des fictions où la thématique est trop visible. Elle ne porte pas de jugement littéraire ni de condamnation morale mais elle défend surtout le plaisir de son lecteur. Elle déclare : « Je suis vraiment un écrivain, pas une « professionnelle de l'enfance ». Pour autant, je ne m'estime pas dérangée de toute responsabilité vis-à-vis de mon lecteur et c'est là qu'on pourrait entrer dans le vrai débat. Il concerne la transmission des valeurs et l'autocensure, deux choses sur lesquelles je réfléchis avant d'écrire, après avoir écrit, ou quand je suis en face de mon public. Mais pas quand j'écris et que je suis avec mes personnages. » Pour elle, « un mauvais roman, c'est un roman chiant, mal écrit, cousu de fil blanc, surfant sur la mode, manipulateur, stéréotypé, calqué sur des séries télé, prévu pour l'utilisation en classe ou faire plaisir aux parents. Tout cela, qui abonde, est beaucoup plus dangereux qu'un bon livre avec une scène un peu douteuse, quelques phrases choquantes, ou un personnage qui dérange. »

Marie-Aude Murail a été, à trois reprises, confrontée au problème de la censure dans la littérature. Pas seulement en tant qu'écrivain jeunesse mais aussi bien avant. La première fois, c'était en 1978, elle préparait une thèse de doctorat dont le thème était : « Pourquoi et comment on adapte les romans classiques au public enfantin ». Le problème de l'adaptation devint très vite celui de la censure. Tout au long de son étude sur l'histoire de la littérature jeunesse et ses lectures d'adaptations d'oeuvres classiques, elle découvre comment on « remplace par des choses édifiantes » les mots susceptibles de heurter la sensibilité des jeunes.

La seconde fois que la censure se met sur sa route, c'est en 1987, Monsieur Jean Fabre, qui venait de publier son roman « Chien des mers » (Ecole des loisirs) et qu'elle croisait au salon du livre de Paris, était en ébullition. L'extrême droite attaquait sa maison d'édition ! « La censure sur les livres pour la

jeunesse a des visées politiques tout autant que morales. » déclare-t-elle. Et d'ajouter : « On pourrait se contenter de rire d'attaques aussi désuètes qu'infondées. Mais les parents sont des gens aisés à manipuler et quand ils lisent « Santé magazine », une revue apparemment sans couleur politique, pourquoi se méfieraient-ils ? Il est aisé de stupéfier des non-initiés avec quelques extraits de romans coupés de leur contexte. » La troisième fois qu'elle a rencontré la censure, ce fut pour son propre compte en tant qu'auteur jeunesse. Son vocabulaire lui était reproché en ces termes : « Une langue reste vivante si elle évolue, mais de là à précipiter les choses en écorchant notre français vulgaire, quel gâchis ! ». Elle constate qu'il y a une pression discrète de la part des éditeurs pour normaliser [le] langage [des écrivains] ». Mais si elle résiste c'est parce que ses personnages restent crédibles et ses romans vraisemblables. Son humour aussi lui a été reproché. Peut-on rire de tout ? Pour elle, « faire rire, c'est enlever la peur et toute différence fait peur. » Un

personnage handicapé, un homosexuel, une maman beur peuvent faire rire. Les « gens bien intentionnés » risquent de « confiner dans des ghettos ceux qu'ils croient protéger. »

La littérature de Marie-Aude Murail est une littérature engagée comme celle de Zola. Elle aime Dickens, Malot, Tintin, la Comtesse de Ségur qui sont ses « illustres prédécesseurs » et « tant pis s'ils ont commis des erreurs. ». Elle reconnaît en faire aussi mais elle préfère être de ceux « qui n'ont pas voulu écrire pour ne rien dire. ». Elle écrit « poussée par le désir de rendre ce monde un peu meilleur. ». Elle donne le meilleur d'elle tout simplement parce qu'elle s'adresse aux enfants.

Elle conclut son exposé par ces mots : « Il est évident que l'écrivain jeunesse ne peut pas [...] tout dire. [...] Les contraintes de la littérature de jeunesse peuvent sembler fortes à un créateur. [...] Mais à moi, ça ne me manque pas vraiment. J'en viens même à me demander si je ne me suis pas établie en littérature jeunesse parce que je peux y laisser s'épanouir ma nature pudique et mon enfantin besoin que ça finisse bien. Je ne crois pas qu'on puisse, dans mon cas, parler d'autocensure avec ce que cela suppose de brimade ou de renoncement. J'aime savoir que les enfants m'écoutent quand je parle. Le droit de tout dire me pèserait comme si on m'en faisait un devoir. Ecrire pour les enfants est ma plus grande liberté. »

Laurence Delaye
Responsable Formations APBD

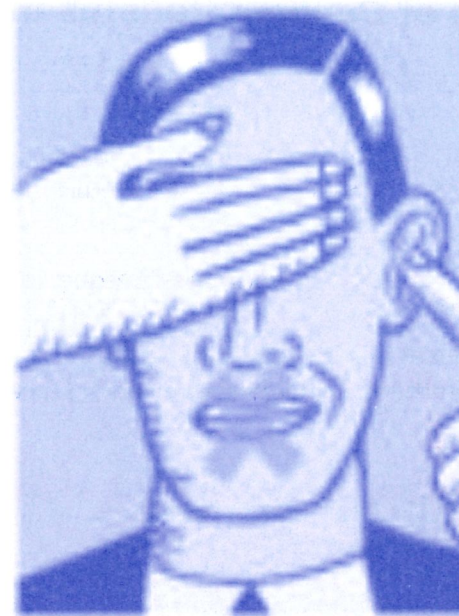
Bloc-Notes 153

Formation : Les jeunes, Internet et la censure en bibliothèque

Cette formation sera animée par **Monsieur Philippe Allard**, coordinateur de la Fête de l'Internet en Belgique : <http://www.fete-internet.be>.

Nous aurons pour intervenants :

- **Madame Pascale Pitsy**, Psychologue Responsable de la Prévention pour l'AIG (Action Innocence Group). Action Innocence est une organisation non gouvernementale (ONG) à but non lucratif qui lutte contre les dangers impliquant les enfants sur Internet. Elle fait partie d'Action Innocence Group (AIG), fédération qui regroupe les associations 'Action Innocence' en Europe. Madame Pascale Pitsy a pour mission de sensibiliser les enfants et les parents aux dangers du net. Elle participe



activement au programme « Surfer avec prudence sur Internet ». Cette action a trois volets : séance d'information auprès des parents et des enseignants (et toutes personnes

concernées), interventions auprès des élèves puis évaluation auprès des enseignants. Le but de ces interventions est de discuter avec ces personnes des dangers d'Internet (pédophilie, racisme, violence, virus, etc.) afin de sensibiliser aux risques tout en développant leur sens critique. Pour plus d'info, veuillez visiter le site : <http://www.actioninnocence.be/belgique/index.asp?navig=15>

- **Monsieur Bernard Magrez**, Avocat au barreau de Bruxelles Spécialiste

du droit des technologies de l'information et de la communication <http://www.internet-observatory.be/> et [\[technologie.org/\]\(http://technologie.org/\)](http://www.droit-</p></div><div data-bbox=)

QUAND ? Le jeudi 10 mars de 9h00 à 12h30

OÙ ? A la Bibliothèque Centrale des « Riches Claires » (24, rue des Riches Claires 1000 Bruxelles).

PLANNING DE LA JOURNEE :

Matin : Conférence-débat
9h00 : Accueil
9h30-12h00 : Conférence-débat suivie des questions des participants
Après-midi : Réunion de l'Assemblée générale

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

auprès de Laurence Delaye :
Par tél.: 065 88 59 78 ou 0472 62 00 97
Par fax : 065 82 36 87
Ou par mail : ldelaye@versateladsl.be (un mail de confirmation de votre inscription vous sera envoyé)

TARIF : 0€ pour les membres et 5€ pour les non membres ou les membres en retard de cotisation.
Paiement par compte bancaire : 068-0510960-88 (ou au plus tard le jour même)

Un cadeau ? Un livre ? - Sélection de l'année
Une sélection des meilleurs livres de jeunesse parus cette année.
S'adresser entre autres aux bibliothèques suivantes :

- **Anderlecht**
Bibliothèque du centre intellectuel
☎ 02 521 62 08
- **Bruxelles**
Bibliothèque principale de Bruxelles I
☎ 02 548 26 10
- **Etterbeek**
Bibliothèque Hergé
☎ 02 735 05 86
- **Florennes**
Bibliothèque publique locale
☎ 071 68 98 96
- **Genval**
Bibliothèque communale
☎ 02 653 40 47
- **Ixelles**
Bibliothèque communale
☎ 02 515 64 06
- **Jette**
Bibliothèque principale du Nord-Ouest de Bruxelles
☎ 02 426 05 05
- **La Louvière**
Bibliothèque centrale provinciale
La Ribambelle des Mots
☎ 064 22 18 34

- **Laeken**
Bibliothèque principale de Bruxelles II
☎ 02 279 37 90
- **Liège**
Bibliothèque des Chiroux-Croisiers
☎ 04 223 19 60
- **Mons**
Nouvelle bibliothèque des Comtes de Hainaut AFIC
☎ 065 31 44 69
- **Namur**
Bibliothèque centrale de la Province de Namur
☎ 081 22 90 14
- **Bibliothèque principale de Namur**
☎ 081 23 13 26
- **Nivelles**
Bibliothèque publique centrale de la Communauté française
☎ 067 89 35 85
- **Ottignies**
Bibliothèque de Culture générale
☎ 010 41 02 42

- **Rixensart**
Bibliothèque populaire
☎ 02 652 27 36
- **Saint-Gilles**
Bibliothèque communale locale
☎ 02 543 12 33
- **Schaerbeek**
Bibliothèque communale
☎ 02 242 68 68
- **Verviers**
Bibliothèque locale communale
☎ 087 32 53 37
- **Waterloo**
Bibliothèque communale
☎ 02 354 40 98
- **Watermael-Boitsfort**
Bibliothèque principale du Sud-Est de Bruxelles
☎ 02 660 07 94
- **Woluwe-St-Lambert**
Bibliothèque communale locale
☎ 02 733 56 32
- **Woluwe-St-Pierre**
Bibliothèques publiques communales francophones
☎ 02 773 05 83



**Association Professionnelle des
Bibliothécaires et Documentalistes a.s.b.l.**

Fontaine-l'Evêque, le 21 décembre 2004

Madame Fadila Laanan
Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse
Bd du Régent, 37-40
1000 Bruxelles

Madame la Ministre,

L'Association Professionnelle des Bibliothécaires et Documentalistes (A.P.B.D.) vous remercie encore d'avoir rencontré le 26 novembre 2004 les représentants du Conseil d'Administration.
Votre écoute bienveillante nous a permis de vous faire-part des inquiétudes bien légitimes de nos collègues et, c'est avec grand plaisir, que je vous transmets par écrit nos premières revendications.

- 1) rétablir, **dans les meilleurs délais**, l'équilibre des subventions forfaitaires entre les pouvoirs organisateurs de droit privé et les pouvoirs organisateurs publics (pt. 6 à 8) ;
- 2) revaloriser dans un deuxième temps les subventions pour uniformiser tout le secteur culturel (pt. 10) ;
- 3) notre secteur est trop souvent oublié dans les médias, il est souhaitable que nos actions et notre image soient valorisées davantage, ainsi d'ailleurs que notre profession ;
- 4) que notre Association soit un partenaire incontournable (Etats généraux de la Culture par ex.);
- 5) le refinancement de la lecture publique.

De manière générale nous constatons, après une période d'essor, suivi d'une période de stagnation, que nous sommes depuis quelques années dans une période de régression alors que notre secteur touche de manière spontanée 20 % de la population.

Quel autre secteur culturel peut se vanter d'en faire autant ?

Comme nous vous l'avons promis lors de notre rencontre, un deuxième courrier vous parviendra avec le projet de modification de certains des arrêtés du décret.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'A.P.B.D.
Laurence Boulanger
Présidente

Place de la Wallonie, 15, 6140 Fontaine-l'Evêque Tél.: 071/52.31.93 Fax : 071/52.23.07

FADILA LAANAN
MINISTRE DE LA CULTURE,
DE L'AUDIOVISUEL,
ET DE LA JEUNESSE

Madame Laurence BOULANGER
Présidente de l'A.P.B.D.
Place de la Wallonie 15
6140 Fontaine-l'Evêque

Bruxelles, le

17 JAN. 2005

Nos références : FL/GM/ML/AV/bh/Lecture publique - 02860 - 07.01.05

Madame la Présidente,

**Objet : Revendications de l'Association Professionnelle des
Bibliothécaires et Documentalistes.**

J'ai bien reçu votre courrier relatif à l'objet sous rubrique qui a retenu toute mon attention et vous en remercie.

Soyez certaine que je serai attentive à ce que vous émettez comme revendications malgré les difficultés budgétaires.

Je veillerai à ce que le secteur de la lecture publique soit associé de près aux Etats généraux de la Culture.

Je vous en remercie et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Fadila LAANAN

Boulevard du Régent, 37-40
1000 Bruxelles

Tél: 32.2.213.17.00
Fax: 32.2.213.17.09

Le Centre de Documentation et de Diffusion en mobilité

Installé au centre administratif du MET à Namur et ouvert à tous, le Centre de documentation et de diffusion en mobilité (CDDM) rassemble des centaines d'ouvrages et de documents de référence en matière de mobilité.

Composée de livres, de brochures, de périodiques, de cédéroms, de rapports d'études et de dossiers documentaires, la collection s'enrichit tous les jours de nouvelles acquisitions. Tous ces documents sont consultables sur place et les ouvrages peuvent, suivant certaines modalités, être empruntés gratuitement.

Le CDDM propose encore d'autres services. Sur simple demande, les documentalistes fournissent dans les meilleurs délais, une documentation détaillée sur un sujet précis (par exemple, la législation en matière d'aménagement de « zone

30 ». Certaines de ces recherches conduisent à l'élaboration de dossiers contenant des articles, des extraits d'ouvrages de référence, des exemples... Accessibles à tous, ils sont régulièrement mis à jour et constituent un bon résumé d'une problématique particulière à un instant donné.



ou DSI) encore les centres personnes demande et ainsi régulièrement informées des nouvelles acquisitions faites sur ces sujets.

Enfin, le centre offre un accès en ligne aux différents services décrits ci-dessus. Il propose également une interface de recherche qui permet une consultation aisée du catalogue.

Les coordonnées :

Centre de Documentation en Mobilité
MET - D311
8, boulevard du Nord
5000 Namur Tél. : 081/77 38 22

Courriel : centre-doc-mobilite@met.wallonie.be
Site : documentation.mobilite.wallonie.be

Delphine Rossomme Tél. : 081/77 31 25
Brigitte Ernon Tél. : 081/77 31 32

C'est nouveau, c'est vécu, c'est pour vous !

Beaucoup de formations existent, et remplissent souvent notre besoin d'en savoir plus. Ce qui manque souvent, c'est de pouvoir se retrouver entre nous, dans un esprit convivial et échanger nos expériences professionnelles bonnes ou mauvaises. Rien de tel que l'expérience vécue pour évaluer et progresser.

C'est dans cet état d'esprit, volontaire et libre, que nous vous proposons « Les tables rondes de l'A.P.B.D. ».

Cette première table ronde aura pour thème :

« L'espace du multimédia »



La conception du service, les problèmes informatiques, le ROI, les nouvelles acquisitions, la catalographie, ... autant de problématiques qui pourront être abordées. N'hésitez pas à nous rejoindre avec vos propres documents qui pourront être le support de nos discussions.

Le 30 mai 2005 à La Halle aux livres, 15 Place de la Wallonie,

6140 Fontaine-l'Évêque.

Accueil à 9h, séance de 9h30 à 12h. Parking aisé et gratuit. 071 52 31 93.

Mise @u net Y a matos et matos...

Entre souris sans fil, imprimante laser, megapixels, téléphone cellulaire... on y perd facilement son numérique. Alors pour vous permettre de nager, pardon surfer, dans le monde de l'Internet rien ne vaut un bon site de matos informatique.

Au diable l'avarice, nous vous en présentons trois.

www.mâtbe.com

Ce site est centré sur des tests minutieux du matériel informatique.



www.lmdn.com

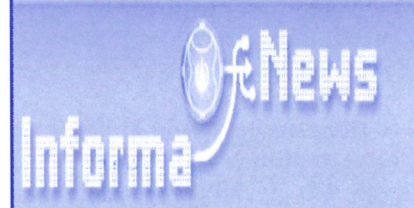
« Le meilleur du numérique »



décortique et critique les périphériques issus de la technologie numérique.

www.informanews.net

Epuré et limpide, « informanews » décortique le matériel informatique sous deux angles : les brèves et les tests. Le lexique constitue un précieux allié.



Bloc-Notes 153

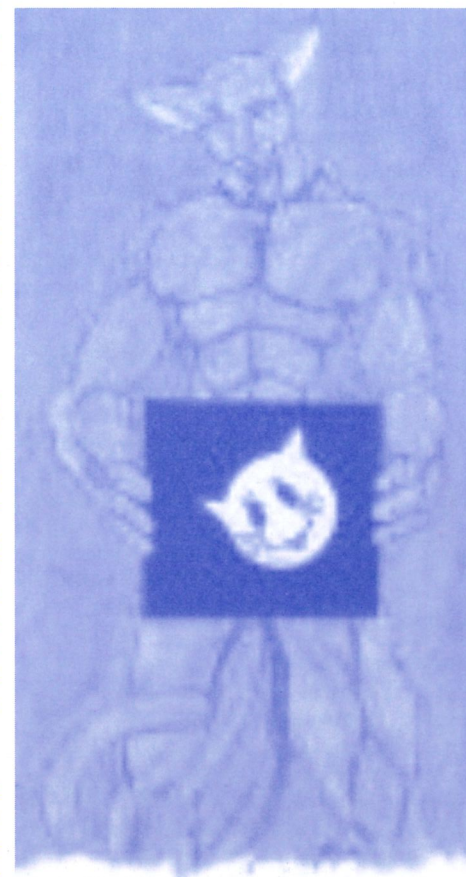
Intervention de Ruwen Ogien à la journée de Nivelles sur la censure et le livre

Lors du Salon du livre de Paris en 2004, certains d'entre nous avaient pu assister au débat sur l'érotisme et la pornographie et y entendre au côté de personnalités du cinéma comme Catherine Breillat, un philosophe spécialiste d'éthique, Ruwen Ogien. Les propos de ce dernier, en cette occasion, nous étaient apparus à la fois clairs, pénétrants et très accessibles, qualités rarement concomitantes chez un philosophe !

Comme Ruwen Ogien avait déjà été pressenti pour une intervention dans un débat sur la censure qui devait se tenir au Centre Georges Pompidou à Paris mais qui finalement avait été annulé, nous avons pu avoir la primeur de l'exposé qu'il avait initialement destiné au public parisien.

Bien qu'il se soit focalisé essentiellement sur la problématique de l'érotisme et de la pornographie, ce qui a pu surprendre ceux qui s'attendaient à un exposé plus général, la réflexion qu'il nous a

livrée s'est avérée particulièrement intéressante. Elle avait le mérite en tout cas de s'attaquer à une des grandes racines



morales de la censure : la sexualité explicite. Alors qu'on a parfois le sentiment de tourner en rond quand on parle de censure entre bibliothécaires, Ruwen Ogien nous a replacés face à une des causes essentielles de censure qui fait l'objet d'une forme de consensus tacite entre bibliothécaires comme l'a montré en son temps l'étude française réalisée par Marie Kuhlmann et dont les résultats sont repris dans l'ouvrage paru au Cercle de la librairie et dont elle est co-auteur, *Censure et bibliothèques au XXe siècle*.

La thèse de Ruwen Ogien, qu'il défend d'ailleurs brillamment, tient à ce que la pornographie n'est pas immorale si on se place du point de vue de l'éthique minimale que

prône la plupart des philosophes libéraux contemporains. Attention, il faut entendre « libéraux

» non pas au sens économique du terme mais plutôt philosophique précisément, dans le sens de « respectant les principes essentiels repris dans des grands textes fondateurs de notre vision philosophico-politique moderne comme la déclaration des droits de l'homme, notamment ».

Les principes de l'éthique minimale qu'il pose pour réaliser sa « démonstration » sont au nombre de trois :

- 1/ respecter une totale neutralité à l'égard des conceptions substantielles du bien ;
- 2/ éviter de causer des dommages à autrui ;
- 3/ accorder la même valeur à la voix ou aux intérêts de chacun.

Et il conclut son étude par rapport à ses trois principes en affirmant que la pornographie n'entre pas en opposition avec les principes de l'éthique minimale. Elle n'est donc pas, en ce sens, immorale.

Mais alors, pourquoi certains veulent-ils interdire la pornographie ? Pour connaître la fort intéressante analyse de Ruwen Ogien, nous vous invitons à lire son ouvrage *Penser la pornographie*, publié aux PUF dans la collection « Questions d'éthique » ou à consulter notre site Web où est reprise, outre la bibliographie de Ruwen Ogien, l'intégralité de son intervention de Nivelles : www.apbd.be/ogien.htm

Après cette lecture, vous n'aurez plus de « bonne excuse » pour retirer de vos rayons « Histoire de l'œil » de Georges Bataille ou « L'orage » de Régine Deforges !

Les Etats généraux de la Culture

La date et le lieu sont arrêtés, la rencontre relative au secteur « Lettres et Livre » et donc à la Lecture Publique aura lieu le 14 mars à 16h à Passa Porta, rue Antoine Dansaert, 46 à 1000 Bruxelles.

Les échos des précédentes rencontres sont positifs surtout au fait que chaque corporation était présente en masse et avait préalablement préparé cet échange par un texte cohérent et structuré. C'est pourquoi notre Association a élaboré un groupe de travail au sein du Conseil d'Administration pour élaborer des revendications pertinentes par rapport au texte repris dans la brochure.

Mais en plus, il serait souhaitable, impératif que notre profession soit présente en masse et que l'on n'entende plus qu'une fois de plus, les bibliothécaires sont restés dans leur bibliothèque, même si c'est vrai par

manque de disponibilité, pire d'intérêt.

Ne nous trompons pas, moyen nous ai donné de nous faire entendre, de dire tout haut ce que nous pensons tout bas



depuis tant d'années, de défendre notre

profession, nos lecteurs, et, finalement si eux aussi étaient de la partie !

Nous savons mieux que personne que la Culture est probablement le seul ciment possible entre les valeurs sociales et économiques qui s'amenuisent de jour en jour, mais que l'on nous donne les moyens afin que ce ciment déjà trop friable ne se désagrège encore davantage.

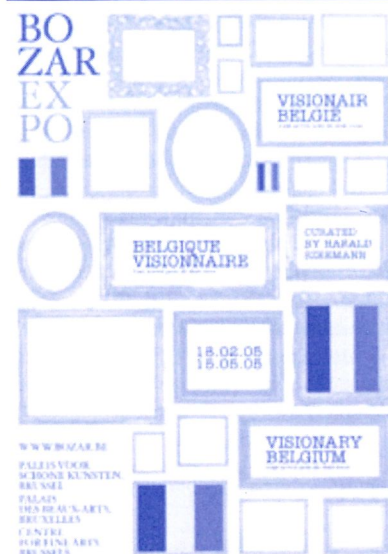
Que feraient certaines villes et certaines populations si la bibliothèque n'était plus présente sur le territoire alors que très souvent, celle-ci est le seul service culturel public ?

Nous savons ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons, qu'attendons-nous pour le proclamer haut et fort ?

Laurence Boulanger.

A vos agendas La Belgique visionnaire. C'est arrivé près de chez nous

A l'occasion du 175e anniversaire de la Belgique, Harald Szeemann, commissaire de l'événement, porte un regard incisif sur la culture et l'histoire de la Belgique, de 1830 à nos jours. Son but n'est pas de monter une



exposition traditionnelle, mais d'esquisser les contours poétiques de l'identité d'une région, d'un pays et de ses habitants. Art, littérature, découvertes, sciences, coutumes et habitudes, traditions contradictoires, croyances et révoltes constituent le matériau de cette recherche. L'exposition fait la part belle aux arts plastiques mais aussi à l'architecture (Horta, Van de Velde...), à la musique, à la littérature et au cinéma (Storck, Zéno). Les artistes contemporains, parmi lesquels Charlier, Delvoye, François, Tuymans, Panamarenko, Ann Veronica Janssens ou Debruyckere, sont largement représentés avec, entre autres, plusieurs œuvres réalisées spécialement pour le Palais des Beaux-Arts.

Où ?
Palais des Beaux-Arts
Rue Ravenstein, 23
1000 BRUXELLES

Tél.: 02 507 82 00
Site : www.bozar.be

Quand ?
Du mardi au dimanche de 10h à 18h
Jeudi jusqu'à 21h
Lundi sur réservation

Participation au 50^{ème} congrès de l'ABF (Association des bibliothécaires français)

Du 11 au 14 juin 2004, s'est déroulé à Toulouse le 50^{ème} congrès de l'ABF dont les travaux portaient sur le territoire et ses évolutions. L'APBD fut l'hôte de ses collègues français ; la présidente Laurence Boulanger étant empêchée, j'y ai été votre représentant.

Outre le thème général débattu, nos collègues se sont interrogés sur le fonctionnement de leur association en tenant compte de l'avis de leurs membres et des analyses d'observateurs « externes ».

- l'amélioration de l'articulation entre structures nationales et échelons régionaux à poursuivre ;
- collaboration avec les autres associations passant d'une phase de coordination à une phase d'institutionnalisation ;
- les membres attendent de leur association des actions militantes portant sur la défense et l'illustration de leur métier et souhaitent que ces actions soient portées à leur connaissance ainsi qu'à celle du public ;
- les collègues désirent recevoir des services divers, adaptés, utiles et palpables.

Les perspectives à court terme furent placées dans le cadre européen et en vue du congrès-centenaire de Paris en 2006 avec le thème « bibliothèques du futur », le congrès de Grenoble en 2005 étant, par ailleurs, consacré au « droit des bibliothèques ». Ce dernier aura pour ambition de mettre en avant le droit des bibliothèques à exister, fonctionner, prospérer selon des critères définis et applicables.

Dès son arrivée, chaque congressiste a reçu un exemplaire du code de déontologie du bibliothécaire adopté lors du conseil national du 23 mars 2003.

En voici les mini-pages liminaires :

« Le bibliothécaire est chargé par sa collectivité publique ou privée de répondre aux besoins de la communauté en matière de culture, d'information, de formation et de loisirs. Il constitue à cette fin les collections publiques, en assure la mise en valeur et l'usage citoyens. Conscient des responsabilités qui sont les siennes et appliquant les lois et règlements en vigueur, il s'engage à respecter vis-à-vis de l'utilisateur, des collections, de sa collectivité et de sa profession les principes qui suivent. » .../...

Le « territoire » était donc le thème-cible du présent congrès. De nouvelles données modifient sérieusement le paysage institutionnel français et entraînent une série de questionnements :

L'intercommunalité devient un nouvel acteur ; dès lors le service municipal est mis en cause dans sa nature profonde et les collectivités locales marquent le pas sur les dossiers de lecture publique.

On s'interroge donc sur les EPCC (établissements publics de coopération culturelle). Après les efforts de décentralisation, on cherche à

évaluer les retombées du dialogue lancé entre l' élu et le bibliothécaire.

Le métier de bibliothécaire se transforme, s'adapte, gagne de nouveaux territoires.

En terme d'innovation : les participants (en ateliers), les exposants (dans les stands) se sont tournés vers les portails informatiques et l'identification des documents (RFID)

D'une part, le portail bibliothèque se révèle intéressant pour la mise en valeur des collections et l'enrichissement de l'offre de services aux utilisateurs.

D'autre part, l'identification radiofréquence ayant déjà fait ses preuves dans de nombreux secteurs industriels constitue aujourd'hui un outil fiable et opérationnel pour améliorer le fonctionnement des bibliothèques.

Celui-ci permet une circulation plus rapide et mieux contrôlée des documents, une protection plus efficace et une meilleure disponibilité des collections. Cet outil assure une qualité élevée de service d'accueil du public. On peut aussi mieux connaître les pratiques d'emprunt et de consultation sur place.

Le lecteur RFID (Radio fréquence identification digitale), par ondes radio émises activera la puce qui répondra en révélant l'information contenue dans sa mémoire.

La puce peut être passive (réservée à la lecture), active (lorsqu'elle est munie d'un capteur ou d'un capteur).

Concrètement, dans notre métier, elle peut servir comme système anti-vol, comme outil pour le recensement, l'enregistrement des prêts, le contrôle des retours, les manipulations d'inventaire. Cependant le coût de ces étiquettes intelligentes reste relativement élevé : 25 eurocents aujourd'hui, son prix devrait être divisé par dix dans les trois ans à venir.

En votre nom, je me permets de remercier nos collègues de l'ABF pour leur accueil chaleureux, convivial et fraternel. J'y ai été reçu gracieusement.

Eux comme nous sont préoccupés par les questions dominantes actuelles : droit de prêt, droit d'auteur, droit des bibliothèques. Des actions concertées à mener, me semble-t-il, au niveau européen et mondial.

Ils relèvent des constats analogues aux nôtres quant à la vie de leur association :

- diminution constante du nombre d'adhérents,
- investissement « intéressant » de plus jeunes,
- féminisation croissante de la profession,
- pas de statistiques exhaustives de recensions.

Ils recherchent à optimiser le temps des réunions, à accorder au maximum la parole à la base, à assurer la transparence des objectifs de travail.

André Morue,
vice-président.

Bloc-Notes 153

Hommage à Liliane Doye A une dame bleu marine

Il y a vingt ans de cela, tu m'as accueillie à la Maison Losseau : j'allais donner mon premier cours, tu étais une bibliothécaire aguerrie. En rédigeant ce texte, je m'aperçois que tu devais avoir l'âge qui est le mien aujourd'hui... Facétie du hasard sans doute !

Mes étudiants étaient plus âgés que moi et mes connaissances bien théoriques !

Peu importe, tu as su apaiser mes angoisses et m'inculquer ton savoir-faire. Ce tutorat a duré trois ans et je t'en dois beaucoup. Ensuite, l'ingrat caneton a volé de ses propres ailes vers d'autres contrées.

Il a été long le chemin pour que nos routes se croisent à nouveau. De frère bibliothécaire au casque gris de la poussiéreuse section montoise d'alors, tu t'étais transformée en despote éclairé régnant sur un palais délabré abritant un nouveau concept : le Service des Accroissements.

Des fous rires vécus dans ce

bâtiment de bric et de broc, tes fidèles disciples ont plus à raconter que moi, des prodiges que tu y a réalisés, de cela je peux témoigner !

Tu as connu toutes les éreuses catalographiques de notre Institution. Nous pourrions, sur la base de tes seules connaissances, écrire un livre sur l'histoire et les développements des logiciels documentaires.

Si ces nombreuses avancées technologiques ont rythmé tes journées de travail, elles ont également fait tourner les aiguilles de la montre et demain ce ne sera

plus toi qui nous conduiras sur la route de Vubis Sm@rt.



Tu passes la main. Cette main que tu as si souvent tendue à tous tes collègues... Cette main, je la saisis maintenant au nom de tous les bibliothécaires, qui, comme moi, ont eu la chance de bénéficier de ta professionnalisme et de ton

humanité, pour te conduire sur un nouveau chemin.

Madame bleu marine, ce fut un honneur de travailler avec vous. Bonne route.

Laurence Hennaux

J'ai lu pour vous...

La sagesse du bibliothécaire / Michel Melot

**Paris : L'œil neuf, 2004
ISBN 2-915543-03-8**

Les livres exclusivement consacrés aux bibliothécaires sont rares. Ce qu'on écrit d'eux relève tantôt du cliché, tantôt du plaidoyer corporatiste. Le



livre de Michel Melot échappe fort heureusement à ces écueils. On y découvre, entre autres, que le métrage linéaire de la bibliothèque de Babel est de 6,9 x 10 puissance 1.834.097 années-lumière, que "le livre est né du pli (...)" le pli opère ce prodige de transformer une

forme simple en une forme complexe sans rien y ajouter", que "ce n'est pas un métier que d'être bibliothécaire (...)" c'est plutôt un état, une complexion" et même que "la bibliothèque sans

livres, on pourra l'appeler (...) médiathèque, cyber-café ou tout simplement peut-être un jour, l'Univers".

Le bibliothécaire aime les livres comme le marin aime la mer. Il n'est pas nécessairement bon nageur mais il sait naviguer. L'océan du savoir qui grise tous les savants, rend modeste le bibliothécaire. La bibliothèque est ce lieu indispensable où le savoir décante et où le livre ce « pli qui articule la pensée » organise l'Univers.

L'auteur résume d'une phrase la fonction de bibliothécaire : « assigner à résidence le savoir du monde [...] faire de cette résidence un lieu d'accueil et de rencontres... » Cette formule cristallise l'un des points forts de cet essai qui ne dissocie jamais la dimension patrimoniale et intellectuelle des bibliothèques de leur dimension sociale. Le bibliothécaire est un sage et un savant, mais il l'est

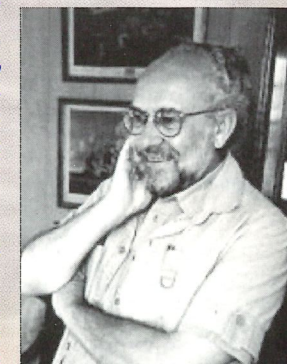
dans la Cité, à l'écoute et au service de la société.

La sagesse n'est pas un métier, elle est une attitude, une manière d'occuper discrètement une place juste, utile : au terme de la lecture de ces pages, les bibliothécaires et les amis du livre en seront convaincus.

L'auteur :

Michel Melot est né en 1943 à Blois. Après avoir été directeur du département des estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale, puis

directeur de la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou, Michel Melot a été Président du conseil supérieur des bibliothèques.



**Vous souhaitez recevoir aussi
Bloc-Notes par courriel ?
Un petit message
à blocnotes@apbd.be**

**Réalisé par
WS conception**

*L'APBD est reconnue
par la Communauté française.
ISSN 1374-1330*

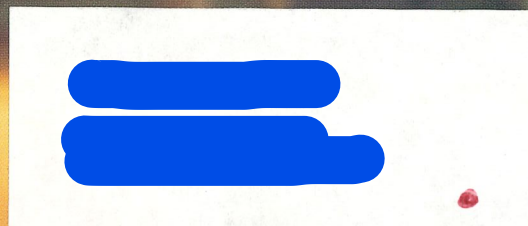
Tél. : 00 32 (0)71 52 31 93

Fax : 00 32 (0)71 52 23 07

bibliotheques@fontaine-leveque.be

Retrouvez-nous sur le net !

www.apbd.be



Quand les bibliothèques font leur cinéma...

